

LINGUA FRANCESE II
CDL MAGISTRALE
A.A. 2022-2023

Prof.ssa Loredana Trovato

ltrovato@units.it



Programma del corso

- Concetti di “norma” e “variazione”.
- La variazione diatopica, diagenica, diastratica e diafasica del francese con un focus sulle maggiori questioni fonetiche, morfosintattiche e lessicali.
- Panorama della storia della lingua francese nel corso dei secoli (seminario aggiuntivo tenuto dal dott. Jessy Simonini della durata di 10 ore).
- Alcune varietà di francese della francofonia e applicazione in contesto didattico.
- Didattica del FLE e FOS (turismo).

Testi di riferimento

- J.-L. Chiss (dir.), *Le FLE et la francophonie dans le monde*, Paris, A. Colin, 2021.
- S. Detey, J. Durand, B. Laks, C. Lyche, *Les Variétés du français parlé dans l'espace francophone*, Paris, Ophrys, 2011.
- F. Gadet, *Les parlers jeunes dans l'Île-de-France multiculturelle*, Ophrys, 2017.
- F. Martineau, *Francophonies nord-américaines: Langues, frontières et idéologies*, Presses Université Laval, 2019.

N.B. = Indicazioni dettagliate sulle parti da studiare verranno inserite su MOODLE.



Altri testi suggeriti per l'approfondimento

- C. Hagège, *Le Français : histoire d'un combat*, Paris, Le Livre de Poche, 2011.
- M. Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 2002.
- F. Martineau, W. Remysen, A. Thibault, *Le français au Québec et en Amérique du Nord*, Paris, Ophrys, 2022.
- M. Perret, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, A. Colin, 2016.
- A. Rey et alii, *Mille ans de langue française (2 voll.)*, Paris, Tempus Perrin, 2011.
- H. Walter, *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont, 2014.
- Per consolidare le competenze di carattere grammaticale, si consigliano inoltre vivamente i seguenti manuali:
- F. Bidaud, *Grammaire du français pour italophones*, Torino, UTET, 2021.
- F. Bidaud, *Exercices de grammaire du français pour italophones*, Torino, UTET, 2021.

Modalità d'esame

- L'esame consiste in una prova orale alla quale si può accedere solo dopo aver svolto e consegnato le eventuali attività presenti su MOODLE almeno 10 giorni prima della data di svolgimento dell'esame.
- La prova orale è strutturata in due parti: a) domande sui contenuti teorici illustrati in questo programma; b) presentazione di un lavoro di approfondimento di carattere didattico/pratico su uno degli argomenti sviluppati durante il corso, attraverso il quale lo studente darà prova di capacità di ricerca e approfondimento bibliografico, nonché di sintesi delle questioni principali affrontate.



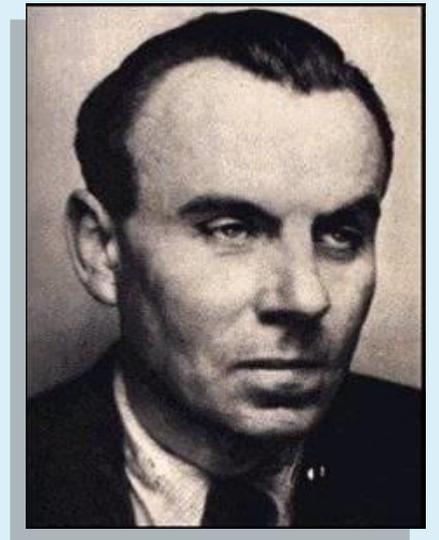
Norme et variation linguistique

- Concepts de base
- Caractéristiques
- Auteurs et études

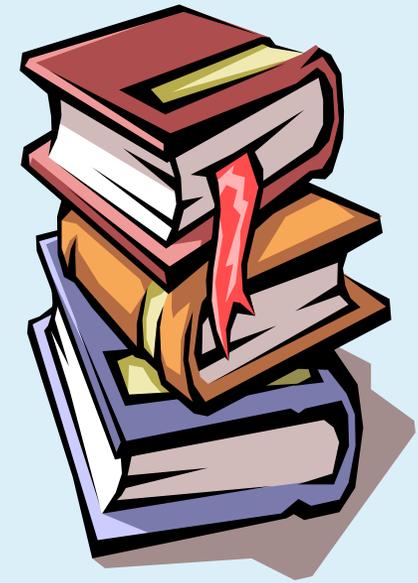


Écrit / Oral : de l'opposition à la réconciliation ; de la séparation à l'entente symbiotique.

- **Louis-Ferdinand Céline (1894-1961)** : « Non l'argot ne se fait pas avec un glossaire, mais avec des images nées de la haine, c'est la haine qui fait l'argot. L'argot est fait pour exprimer les sentiments vrais de la misère. » Il opposait « son » argot, « sa » langue entamée de l'expression la plus intense des émotions, des marques les plus typiques de l'oralité à la langue et à la syntaxe mortes des « romans habituels ». Il affirmait enfin la « petite supériorité » de sa langue par rapport aux autres, en disant qu'elle était vivante et qu'elle aurait mieux résisté aux variations temporelles.



-
- **Anne-Marie Houdebine**: une « langue vivante, à la parole vive, parle le monde se renouvelant ». Selon elle, une langue vivante ne soumet pas ses sujets-locuteurs à des prescriptions rigides même si certaines règles systémiques s'imposent. Elle favorise, au contraire, les innovations ; elle crée toujours de nouveaux mots pour refléter des réalités nouvelles, tout en maintenant les sens ou les emplois anciens. L'interdit qui pèse sur la créativité linguistique ne provient pas de l'application des **normes systémiques**, mais de la légitimation sociale, de l'idée qu'on a de la langue, c'est-à-dire des **normes prescriptives** (cette langue « élitiste, sinon fasciste », comme le disait Roland Barthes, qui impose sa vision du monde).



Pour approfondir: la notion d' « imaginaire linguistique » d'Anne-Marie Houdebine

On entend parfois dire qu'une langue est belle, claire, chantante, ou qu'elle est dure, difficile. On trouve que telle personne parle bien ou telle autre mal. On dit que telle tournure est incorrecte ou vulgaire, etc. Ces qualificatifs se trouvent même dans les dictionnaires. Il s'agit d'opinions, de jugements que, dès 1975, A-M Houdebine a essayé d'analyser, avec la notion d'imaginaire linguistique, en le définissant comme un **« rapport des sujets à la langue et à ses usages »**. L'objectif, outre prendre en compte les sujets parlants dans l'étude, était de vérifier si cet imaginaire personnel ou collectif intervenait dans la dynamique et la variation linguistiques alors essentiellement attribuées à des causalités sociales ou géographiques.

Au fil des années et des études, cette notion s'est vue développée, modélisée par la construction de catégorisations telles *Normes subjectives* (prescriptives, fictives, communicationnelles) et *Normes objectives* (statistiques et systémiques). Les premières décrivent les fictions linguistiques, les secondes les comportements afin d'étudier les interactions de ces diverses normes. Ce qui met, au moins pour un temps, un peu d'ordre dans la réalité complexe que les linguistes décrivent et permet d'approfondir les descriptions et explications de la synchronie et dynamique linguistiques.

*norme du système
ou norme
systémique*

C'est une norme conforme aux règles du système, ou mieux l'ensemble des règles qui régissent une variété linguistique donnée et sa description scientifique (D. Lafontaine, 1986 ; A.-M. Houdebine, 2002).

*norme
prescriptive*

C'est celle qui réglemente les usages. Elle se manifeste par un jugement, une évaluation négative ou encore une stigmatisation. Ces jugements sont généralement faits à partir de modèles :

L'écrit ;

Le groupe social (qui peut être considéré comme détenteur du « bon usage » de la langue) ;

La géographie.

Les normes prescriptives ont donc l'objectif principal de prescrire le « bon usage », de proposer un modèle de langue à atteindre, qui dérive aussi de la tradition, des normes produites par des grammairiens, des enseignants, des puristes, l'Académie Française.

Opposition



écrit	oral
<p>« langue du bon français » (socialement acceptée, relevant de la norme linguistique)</p>	<p>« langue du mauvais français » (restreinte à la production individuelle ou partagée par un groupe social déterminé, mais qui, en tout cas, ne relève pas du « bon usage »)</p>

Opposition de nature
économique

- c'est-à-dire langue des riches (en général, des milieux les plus cultivés) et langue des pauvres (des milieux à suffisante ou insuffisante niveau d'alphabétisation).

Opposition qui se fonde
aussi sur un critère de
discrimination
géographique

- on distingue entre le « bon » français ou le français parlé en France (autrefois, le français de Paris et de la Cour) et le « mauvais » français ou le français parlé hors de France (par exemple, la tendance à considérer le québécois comme du mauvais français, attitude critiquée dans quelques écrits sur la notion d'« Imaginaire linguistique » d'Anne-Marie Houdebine, 2002, et de « norme linguistique » de Robert Vézina, 2009).

Le « bon usage »

- Selon le *Grand Dictionnaire de Linguistique & Sciences du Langage* (2007) : « on appelle *usage* l'ensemble des règles de grammaire relativement stabilisées et utilisées par le plus grand nombre de locuteurs à un moment donné et dans un milieu social déterminé. Le bon usage est l'ensemble des prescriptions normatives constituant un modèle socioculturel » (p. 502). La notion de « bon usage » remonte au 17^{ème} siècle grâce à Vaugelas qui en confectionnant le *Dictionnaire de l'Académie* a présenté le modèle de la cour comme le bon usage. Sur le plan lexical, les conséquences linguistiques de ce modèle ont été l'interdiction des mots considérés comme vieilliss et d'autres considérés comme trop populaires. Il faut toutefois souligner que le « bon usage » varie parce que l'histoire des êtres humains est mouvante. Par exemple, pendant la Révolution Française, on a eu une sorte de 'ménage' dans la langue, à travers la présentation de nouveaux dictionnaires avec pour but de faire entrer les mots de la bourgeoisie et sortir ceux de l'aristocratie. Il s'agit d'une période d'activité néologique fabuleuse avec toute une série de termes créés, tels que « démocratiser, mobiliser, organisateur, agitateur, civisme, liberticide, capitalisme ».

-
- A.-M. Houdebine-Gravaud soutient qu'il n'existe pas 'un' français, une langue figée, homogène, la même pour tous, qui serait 'le' français, le 'bon' français, car les études linguistiques et descriptives ont montré qu'elle n'est qu'une chimère.
 - Cette idée a abouti, surtout à partir des années 80, à l'examen des diversités d'usages linguistiques, des comportements langagiers communs aux interlocuteurs, ou différents, ainsi qu'à la parution d'une fleuraison d'études qui ont eu pour but d'analyser les interférences entre les registres oral et écrit, ainsi que leurs contaminations réciproques.



Cl. Blanche-
Benveniste, *Les
études sur
l'oral et le
travail
d'écriture de
certains poètes
contemporains,*
(1991)

• il existe et un français « parlé écrit », et un français « écrit parlé ». Il est impossible donc de différencier nettement les deux registres en leur attribuant le statut de « familier » (le français parlé) ou de « soutenu » (le français écrit), car les seules comparaisons fructueuses qu'on peut faire concernent quelques spécificités liées à la matière graphique et phonique.

É.
Bidaud et
H.
Megherbi

- « aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui considèrent que la langue s'identifie dans sa forme écrite » surtout en milieu scolaire ou bureaucratique, même si la langue existe bien avant que l'on ne l'écrive et le langage oral occupe une place prépondérante y compris dans nos sociétés modernes.

En tant que mode d'expression, la langue orale apparaît plus 'naturelle' que la langue écrite pour trois raisons principales :

l'universalité de la parole : toutes les sociétés communiquent oralement tandis qu'il y en a encore d'autres qui n'ont pas de système de référence écrit.

la langue orale est le mode fondateur de nos communications (du point de vue phylogénétique et ontologique) alors que l'écriture est un moyen d'expression dérivé, donc artificiel.

le processus d'acquisition du langage oral est naturel et quasi incoercible, par contre le langage écrit est le résultat de l'apprentissage scolaire (en ce sens, coercitif). Voilà la raison pour laquelle le linguiste Claude Hagège soutient que l'être humain est biologiquement prédisposé à devenir « un homme de parole » : il pourra devenir éventuellement mais pas nécessairement « un homme de l'écrit » (*L'Homme de paroles*, 1985).

-
-
- L'interprétation de l'écrit et celle de l'oral ne doivent pas aboutir à des représentations extérieures l'une à l'autre, car les deux registres ne sont pas non plus des « adversaires » (comme l'estime J. Morais dans son *L'Art de lire*, 1994), mais il faut situer leurs différences sur un continuum spatio-temporel de pratiques linguistiques. C'est en défense de ce « continuum » que de nombreux écrivains ont cherché à transposer à l'écrit leur pratique de l'oral afin de moderniser et réactualiser un genre – le littéraire – qui semblait être condamné à la disparition face à la montée extraordinaire du cinéma et, dès années 1950, de la télévision. À partir des expérimentations et des excès dadaïstes jusqu'aux révolutions langagières des années 1960-1970, la littérature a exprimé, d'un côté, la volonté de rupture d'avec les règles d'écriture traditionnelles ou son adhésion aux doctrines linguistiques (cf. l'influence du **structuralisme** en littérature et de la **linguistique générative et distributionnelle** sur les créations oulipiennes), de l'autre son engagement en faveur des idées de populisme, démocratie, accès illimité au savoir et formation culturelle des masses prolétaires aboutissant au mouvement réformateur de 1968.

-
-
- Le terme « **structuralisme** » s'est appliqué et s'applique à des écoles linguistiques assez différentes. [...] Elles ont [cependant] en commun un certain nombre de conceptions et de méthodes qui impliquent la définition de structures en linguistique. [...] la linguistique se donne pour but d'élaborer une théorie du texte qu'on considère comme achevé (clos) et d'utiliser à cette fin une méthode d'analyse formelle. Ainsi, le structuralisme pose d'abord le principe d'immanence, le linguiste se limitant à l'étude des énoncés réalisés et tentant de définir leur structure, l'architecture, l'indépendance des éléments internes. [...] l'école de Prague, avec R. Jakobson et É. Benveniste, se préoccupent d'analyser les rapports locuteur-message [...], et les successeurs de F. de Saussure, Ch. Bally notamment, posent une linguistique de la parole tout aussi importante et opposée à une linguistique de la langue ; au contraire, L. Bloomfield et le structuralisme américain considèrent qu'il est impossible de définir le sens et la relation du locuteur au monde réel [...]. Un autre trait important du structuralisme est la distinction sous diverses formes d'un code linguistique (langue) et de ses réalisations (parole). [...] Un des mérites du structuralisme est d'avoir établi la linguistique comme science des langues, grâce aux distinctions qu'il a introduites (synchronie / diachronie ; règles du code / réalisations individuelles ; traits pertinents / traits redondants, etc.).

-
-
- **L'analyse distributionnelle** est une méthode de description linguistique fondée sur l'observation de la distribution des éléments linguistiques. Née aux États-Unis sous l'impulsion de L. Bloomfield dans les années 1930, l'analyse distributionnelle a été développée et formalisée par Z. S. Harris. Son principe repose sur la constatation que les unités constitutives d'une langue peuvent être caractérisées par les positions qu'elles occupent les unes par rapport aux autres : le syntagme par rapport à la phrase, le morphème par rapport au syntagme, le phonème par rapport au morphème. En relevant à chaque niveau les environnements d'un élément, on peut définir sa distribution. La comparaison des distributions permet de regrouper dans une même classe distributionnelle les éléments qui présentent des environnements communs (par exemple la classe des déterminants sera caractérisée par le fait que ses membres apparaissent devant les noms). L'analyse distributionnelle atteint ses limites dans le fait que le corpus (accidentel et fragmentaire) ne permet pas de rendre compte de la totalité des énoncés susceptibles d'être produits. C'est ainsi qu'est née l'idée de construire un modèle de type hypothético-déductif : la grammaire générative.

-
- La **grammaire générative** est une grammaire formelle destinée à rendre compte du savoir linguistique des locuteurs par sa capacité à énumérer l'ensemble infini des phrases grammaticales d'une langue au moyen d'un ensemble fini de règles. Il s'agit d'une théorie linguistique formulée vers 1960 par Noam Chomsky et ses élèves. Le point de départ est une critique du modèle distributionnaliste. Celui-ci, en effet, partant de la description d'un corpus fini, était incapable de rendre compte du fait qu'un sujet parlant peut, à partir du nombre fini des mots de la langue et d'un nombre limité de règles, produire (ou « générer ») un nombre infini de phrases inédites. D'autre part, l'analyse distributionnelle ne pouvait rendre compte d'un certain nombre de faits syntaxiques : deux phrases identiques formellement peuvent avoir des structures différentes (*il a été retrouvé par son frère / par hasard*), deux phrases différentes formellement peuvent être de structure identique (la phrase active et la phrase passive) ; une phrase peut être ambiguë sur le plan syntaxique : *il croit son fils malade* (= il croit son fils ou il le croit malade). Pour lever ces difficultés, il faut postuler que tout énoncé comporte deux niveaux : une structure de surface qui est l'organisation de la phrase réalisée et une structure profonde qui en est l'organisation à un niveau plus abstrait. Une grammaire générative est formée de trois parties (ou composantes) : une composante centrale, la syntaxe, et deux composantes interprétatives, la phonologie et la sémantique. La composante syntaxique, système de règles définissant les phrases permises dans la langue, est elle-même constituée de deux parties : la base qui définit les structures fondamentales, et les transformations qui permettent de passer des structures profondes aux structures de surface des phrases sans altérer l'interprétation sémantique faite au niveau profond.

-
- Bien que chaque auteur utilise son propre langage oral, ses mécanismes de représentation et transcription de l'oralité, ainsi que sa propre conception d'oralité, on peut cependant retracer et présenter les marques les plus fréquentes qui se placent à l'intérieur de trois niveaux spécifiques :

1. le mot ;

2. la phrase ;

3. les discours.



- Avant tout, il faut souligner que l'activité langagière se développe à l'intérieur d'une situation donnée : la situation écrite est, en général, monologique, même si on peut retrouver, de temps en temps, une certaine interactivité, tandis que le langage oral est régulièrement inscrit dans un espace d'interaction social (qu'on appelle les conversations). À l'écrit, le lecteur peut interrompre sa lecture pour revenir en arrière, faire des pauses ou mémoriser un concept ; le texte est réalisé selon des critères typographiques précis (respect des paragraphes, emploi des signes de ponctuation, mise en page particulière...).

Le langage oral se base, par contre, même sur des caractéristiques non linguistiques, comme :

la dimension spatio-temporelle ;

les intentions des interlocuteurs ;

la volonté d'établir une communication ;

la présence de mimiques, regards et postures particuliers ;

les indices prosodiques assurant le ton, l'intensité, la durée du message.

-
-
- D'ici, il est facile de relever qu'il existe nombre de différences entre le graphique et le phonique au niveau de l'expression et de la morphologie : au niveau phonique, on ne saurait pas bien choisir si transcrire, par exemple, « quel homme arrive ? » ou « quels hommes arrivent ? ». Les marques du nombre sont donc mieux expliquées à l'écrit ; au contraire, la ponctuation ne peut pas être considérée comme une transposition exacte des phénomènes prosodiques, mais comme une sorte d'équivalent. Et encore, dans une grande partie des productions orales, les locuteurs improvisent leurs discours, et les marques de cette improvisation sont les ratures, la recherche de mots, les répétitions, l'hésitation, les interjections, les « euh... », les inachèvements...



-
-
- Si, dans une version écrite 'ordinaire', ces marques seraient – certes ! – enlevées, les écrivains du XX^e siècle et les contemporains (mais le phénomène peut être retracé dans la presse aussi, si on pense à l'hebdomadaire satirique « Le Canard enchaîné » ou à quelques rubriques 'moins sérieuses' du « Figaro », « Le Monde » conservant encore une sorte de respect à la norme systémique et prescriptive) les exploitent volontiers dans leurs récits. Ainsi, à l'écrit, on constate de plus en plus l'adoption de stratégies aptes à reproduire les éléments suprasegmentaux, comme l'altération graphique et phonétique des mots pour souligner la durée et l'intensité (en tant que 'force') d'une sensation, d'une émotion, d'un état d'âme du locuteur et l'emploi quelquefois 'impropre' et excessif des signes de ponctuation (en particulier, point exclamatif et interrogatif, trois points) pour mettre en évidence l'intonation, l'accentuation, les cadences de la phrase, du discours et de l'énoncé. Les exemples sont nombreux : on peut rappeler les « bloudjinnzes » (les blue-jeans) de Zazie (R. Queneau, *Zazie dans le métro*, 1959), le « formidââââable ! » de l'interlocuteur anonyme du Professeur Y (L.-F. Céline, *Entretiens avec le Professeur Y*, 1954), les trois points suivis du point d'exclamation utilisés par Céline comme 'marque' basilaire de son « style émotif », de sa « petite musique », les caractères majuscules pour souligner la 'force' de l'énoncé de l'un des personnages d'*Un roman français* de F. Beigbeder (2009), « Je SUIS TOI EN PLUS VIEUX, c'est tout ! » ou, dans le même roman, le trait d'union liant une phrase complète afin de souligner une prononciation lente et peu sûre, « Nous-sommes-toutes-des-infirmières-bulgares ! ».



- C'est pourtant au niveau de la grammaire (morphologie et syntaxe) qu'on peut donner le plus d'exemples. L'ordre des mots (Sujet – Verbe – Objet) n'est désormais une règle cruciale que dans les formes classiques de l'écrit. On assiste par contre à des constructions plus libres qui appartiennent à l'oral et qui obéissent à la logique de l'importance subjective que le locuteur donne à l'acte d'énonciation de ses idées.

Parmi les formes non normatives qu'on retrouve le plus souvent à l'écrit, on remarquera :

construction verbale négative sans « ne » : cette 'absence' a été relevée dans 95% des conversations libres.

tendance à réduire l'ensemble des conjonctions française à l'utilisation générique de « que »

transposition d'un mot d'une catégorie grammaticale à l'autre (en général, on assiste à l'emploi de l'adjectif à la place de l'adverbe ou à la place du nom)

utilisation générique du pronom « ça » : chez la plupart des écrivains contemporains, il s'agit désormais d'une forme 'normalisée'.

élision de la voyelle « i » du pronom « qui » devant une voyelle

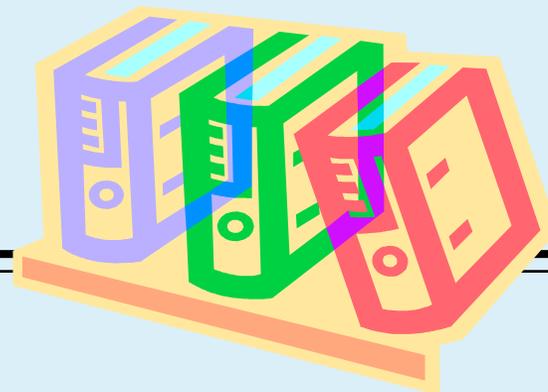
formes interrogatives : on peut remarquer la prévalence de l'intonation sur les autres formes.

ellipse de quelques composantes de la phrase : « y a / y a pas » ; « faut / faut pas ».

dislocation et reprise déictique : elles entraînent aussi les topicalisations, les anacoluthes, les extractions en « c'est...que/qui » et ont été intégrées dans l'appareillage grammatical de la linguistique contemporaine.

caractéristiques du style direct rapporté et du style indirect

-
- En même temps, il y a, dans le langage parlé conversationnel, une sorte de vocabulaire parallèle, des mots n'appartenant pas au français standard (comme, par exemple, « bagnole » pour « voiture », « mec » pour « garçon », « flic » pour « gendarme » ou « bahut » pour « collègue »...), mais qui justifient les notions de « sociolecte », « idiolecte » ou « argot ». En particulier, il n'est pas difficile de remarquer, dans les récits et romans contemporains, une sorte de prédilection vers la transposition d'idiolectes particuliers (les « productions individuelles » finalisées à rendre compte de la diversité linguistique, de la 'parole' de chaque locuteur, même à travers les altérations graphiques et phonétiques des mots) et l'emploi du vocabulaire argotique en tant que marque typique d'un certain milieu social. Les exemples sont fort nombreux et vont de la presse au roman, au texte théâtral, à la chanson française contemporaine (notamment les textes des genres rap et slam).



- L'intrusion des marques de l'oral à l'écrit est aujourd'hui une pratique acceptée par tout le monde, c'est-à-dire qu'elle est désormais normalisée dans la plupart des contextes et des registres !
- Il semble donc qu'il ne doit plus être question d'une opposition oral-écrit, ni d'un refus radical de toute forme « parlée », car les théories didactiques aussi souhaitent l'enseignement de la langue vive (la dénomination est en effet « langue vivante ») avant la langue écrite, c'est-à-dire la norme, la grammaire. À côté du français standard, il faut enseigner le français « tel qu'on le parle » pour que les étudiants apprennent à se débrouiller dans des situations communicatives, des contextes 'réels' et qu'ils comprennent l'évolution d'une langue qui n'est que l'évolution historique, sociale, culturelle d'un peuple.

La norme et la variation

La norme

Selon le *Grand Dictionnaire Larousse de Linguistique & Sciences du Langage*, la norme, c'est :

1. Un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel. La norme, qui implique l'existence d'usages prohibés, fournit son objet à la grammaire normative ou *grammaire* au sens courant du terme.
2. On appelle aussi norme tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique ; la norme correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue standard.



-
- Au 17^e s., Claude de Vaugelas (1585-1650) propose d'aligner cette norme sur le français parlé à la Cour et dans les œuvres de quelques grands écrivains choisis. La norme définit donc une forme de langue, historiquement exprimée dans le « bon usage » (basé sur des critères subjectifs, esthétiques et sociaux).
 - C'est l'**Académie française** qui est censée veiller au maintien et au respect de la norme.

L'Académie française

- L'Académie française fut fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu.
- La mission qui lui fut assignée dès l'origine était de fixer la langue française, de lui donner des règles, de la rendre pure et compréhensible par tous. Elle devait dans cet esprit commencer par composer un **dictionnaire**. La première édition de celui-ci fut publiée en 1694, les suivantes en 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1932-1935. La neuvième édition, dont la publication a débuté en 1992, est en cours. Elle comprend pour le moment tous les mots de A au début de la lettre S (jusqu'à *Sommairement*), soit déjà 43 500 articles (45 500 mots), et sera régulièrement complétée par les travaux de l'Académie de S à Z.





Le rôle de
l'Académie française
est double:

veiller sur la langue
française

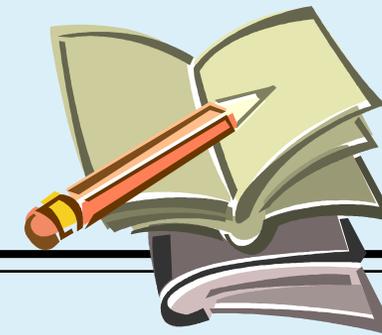
accomplir des actes
de mécénat

Défense et illustration de la langue française

- Du haut Moyen Âge au début du XVII^e siècle, le français passe lentement de l'état de langue du vulgaire (ou vernaculaire) à celui de langue égale en dignité au latin. Cette maturation est jalonnée de repères, dont deux méritent d'être cités :
 1. **842**, date du *Serment de Strasbourg*, premier texte écrit en français ;
 2. **1539**, date de l'édit de Villers-Cotterêts, par lequel François Ier fait du français la langue administrative et judiciaire commune à l'ensemble du royaume, en remplacement du latin.

Petite histoire de la langue française jusqu'au XVII^e siècle

- Le français est une langue romane. Sa grammaire et la plus grande partie de son vocabulaire sont issues des formes orales et populaires du latin, telles que l'usage les a transformées depuis l'époque de la Gaule romaine. Les *Serments de Strasbourg*, qui scellent en 842 l'alliance entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, rédigés en langue romane et en langue germanique, sont considérés comme le plus ancien document écrit en français.
- Au Moyen Âge, la langue française est faite d'une multitude de dialectes qui varient considérablement d'une région à une autre. On distingue principalement les parlers d'oïl (au Nord) et les parlers d'oc (au Sud). Avec l'établissement et l'affermissement de la monarchie capétienne, c'est la langue d'oïl qui s'impose progressivement. Mais on peut dire que la France est, comme tous les autres pays d'Europe à cette époque, un pays bilingue : d'une part, la grande masse de la population parle la langue vulgaire (ou vernaculaire), qui est aussi celle des chefs-d'œuvre de la littérature ancienne (la *Chanson de Roland*, le *Roman de la rose*...); d'autre part, le latin est la langue de l'Église, des clercs, des savants, de l'enseignement, et c'est aussi l'idiome commun qui permet la communication entre des peuples aux dialectes plus ou moins bien individualisés.



-
- Malgré la progression continue du français, cette coexistence se prolonge jusqu'au XVII^e siècle, et même bien plus tard dans le monde de l'Université et dans celui de l'Église.
 - L'extension de l'usage du français (et, qui plus est, d'un français qui puisse être compris par tous) est proportionnelle, pour une large part, aux progrès de l'administration et de la justice royales dans le pays. Inversement, l'essor de la langue française et la généralisation de son emploi sont des facteurs déterminants dans la construction de la nation française.

Deux articles
de
l'ordonnance
de Villers-
Cotterêts,
signée par
François I^{er}
en août
1539,
donnèrent
une assise
juridique à
ce
processus :

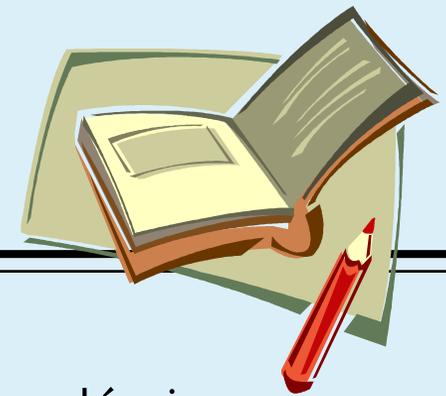
- **Article 110** : Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des arrêts de justice, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait, ni puisse avoir, aucune ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation.
- **Article 111** : Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus dans lesdits arrêts, nous voulons dorénavant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soit de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soit de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploits de justice, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties, en langage maternel français et non autrement.

- Ainsi la vie publique du pays était-elle indissociablement liée à l'emploi scrupuleux (afin de ne laisser « aucune ambiguïté ou incertitude ») du « langage maternel français ». Ce texte fondateur doit être rapproché de la *Deffence et Illustration de la langue françoise* (1549). Le manifeste du groupe qu'on appellera plus tard la « Pléiade » proclame, exactement dix ans après l'ordonnance de Villers-Cotterêts, l'excellence et la prééminence du français en matière de poésie. On le voit, l'attachement résolu à la langue française répond à une exigence à la fois politique, juridique et littéraire.

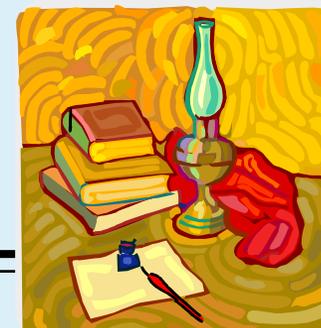


-
- Au début du XVII^e siècle, cette langue est encore en pleine évolution, très fluctuante sur certains points : verbes passant d'une conjugaison à une autre (*recouvrer/recouvrir*), genre des mots non fixé, morphologie flottante (*hirondelle, arondelle* ou *erondelle*), prononciation variable. Si le XVI^e siècle s'accommodait de ces variantes et flottements, la tendance au XVII^e siècle est à l'unification dans un langage « moyen », qui soit compréhensible par tous les Français et par tous les Européens qui adoptent de plus en plus souvent le français comme langue commune. Ce dessein, exprimé par le poète Malherbe, est repris par de nombreux grammairiens et gens de lettres (Vaugelas), qui se rencontrent pour œuvrer en ce sens. Le pouvoir royal, à travers le gouvernement de Richelieu, y voit un des instruments de sa politique d'unification du royaume à l'intérieur et de son rayonnement diplomatique à l'étranger.



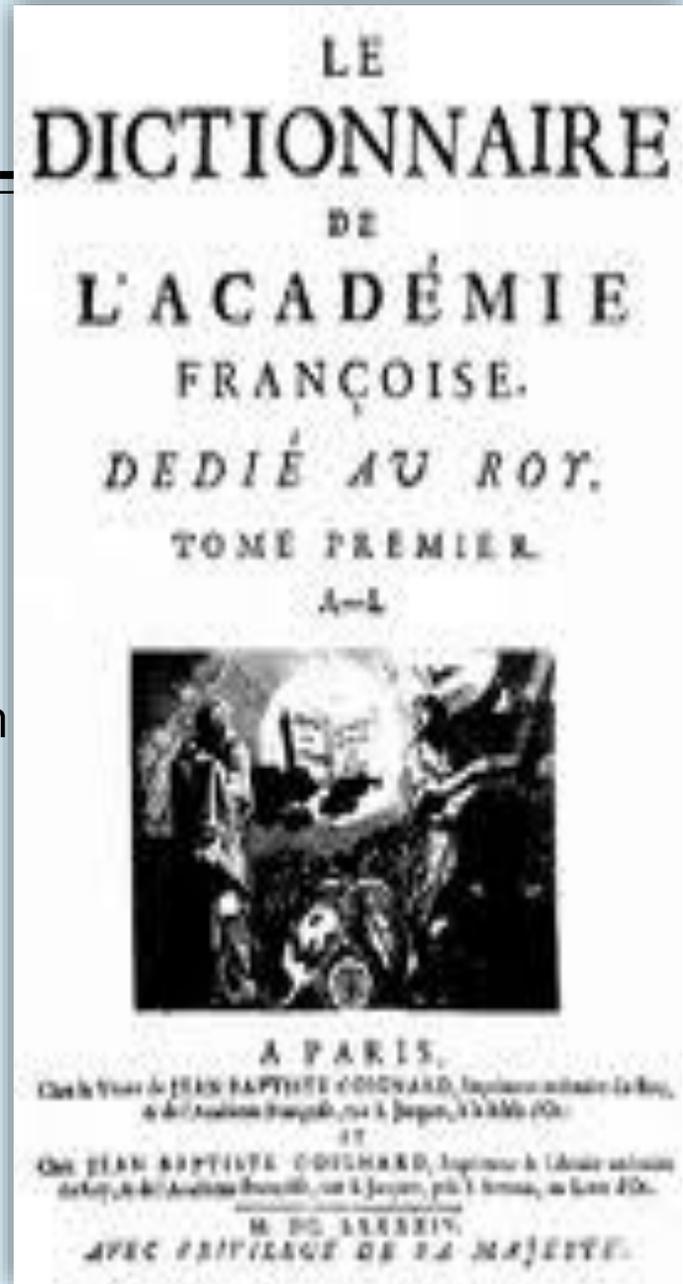


-
- Selon les termes de Marc Fumaroli, Richelieu a fondé l'Académie pour « donner à l'unité du royaume forgée par la politique une langue et un style qui la symbolisent et la cimentent ». Ainsi, l'article XXIV des statuts précise que « la principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Cette mission doit se traduire par la rédaction de quatre ouvrages : un **dictionnaire**, une **grammaire**, une **rhétorique** et une **poétique** ; seul le Dictionnaire sera réalisé par l'Académie. Les autres points du programme seront remplis en dehors d'elle, par des ouvrages qui, à leur manière, feront autorité. La *Grammaire* et la *Logique* dites de Port-Royal, œuvres de Lancelot, Arnauld et Nicole ; la *Rhétorique ou l'art de parler* du P. Bernard Lamy.



- L'éclat et la puissance de la monarchie française, le raffinement de la culture, les perfectionnements apportés à la langue par l'Académie et les grammairiens, l'influence non négligeable des populations protestantes émigrées, font que le français déborde rapidement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le cadre de la nation. C'est la langue de l'aristocratie et des personnes cultivées dans tout le Nord de l'Europe, en Allemagne, en Pologne, en Russie... C'est aussi la langue de la diplomatie. Tous les grands traités sont rédigés en français, alors qu'ils l'étaient auparavant en latin. L'empire de la langue française dépasse largement (et c'est une constante) l'empire politique et économique de la France.

- La première édition de ce *Dictionnaire* (1694) répond à la mission fixée à l'Académie et témoigne d'un souci de compromis entre l'« ancienne orthographe », influencée par l'étymologie, et une orthographe fondée sur la parole et la prononciation, que prônent les réformateurs du temps.
- L'orthographe, tout en restant attachée à l'étymologie, est l'objet de nombre de simplifications : suppression de certaines consonnes étymologiques (*mud* > *mu*), distinction du *i* et du *j*, du *u* et du *v*, restriction de l'usage de l'*y*, usage encore timide des accents (accent aigu sur *é* pour *es*, accent circonflexe pour marquer la disparition d'une consonne, comme dans *voûte* [*voulte*], etc.).



Transformations et 'réformes' de l'orthographe

- La réflexion sur l'orthographe doit tenir compte de données multiples et souvent contradictoires, comme le poids de l'usage établi, les contraintes de l'étymologie et celles de la prononciation, les pratiques de l'institution scolaire, celles du monde des éditeurs et des imprimeurs, etc.
- L'Académie s'est employée, tout au long de son histoire, à maintenir un équilibre entre ces différentes exigences, l'expérience prouvant que les projets abstraits des réformateurs ne sauraient à eux seuls faire plier l'usage. Ainsi adopta-t-elle en 1835, dans la sixième édition de son *Dictionnaire*, l'orthographe *-ais* pour les mots terminés jusqu'alors en *-ois* mais prononcés depuis longtemps *è* (*le françois, j'étois*, etc.), réforme réclamée au siècle précédent par Voltaire.

- Au XIX^e siècle, le développement de l'institution scolaire a sans doute contribué à figer quelque peu l'orthographe, tout en suscitant parallèlement de grands projets de réforme. Le système éducatif avait besoin de règles fermes qui pussent être enseignées aux élèves. Au terme de débats passionnés, deux arrêtés fixèrent, en 1900 et 1901, de simples tolérances orthographiques et syntaxiques pour les examens et concours de l'Instruction publique.
- En 1990, le Conseil supérieur de la langue française fit paraître au *Journal officiel* un document intitulé *Les rectifications de l'orthographe*. Les principales modifications préconisées étaient :
 - la soudure d'un certain nombre de noms composés (*portemonnaie, pingpong...*) ;
 - l'harmonisation du pluriel des noms composés avec celui des noms simples (*un perce-neige, des perce-neiges, un garde-malade, des garde-malades...*) ;
 - la possibilité de supprimer certains accents circonflexes sur le *i* et le *u* (*voute, traitre, paraitre, huitre...*) ;
 - l'accent grave sur le *e* quand il est précédé d'une autre lettre et suivi d'une syllabe qui comporte un *e* muet (*évènement, cèleri, sècheresse, règlementaire* — comme *règlement* —, *règlementation...*)
 - l'application des règles usuelles d'orthographe et d'accord aux mots d'origine étrangère (*des imprésarios, un diésel, les médias...*).
 - la rectification de quelques anomalies graphiques (*charriot, imbécilité, nénufar, relai...*).



- À la fin du XX^e siècle, c'est une autre tâche qui s'offre à l'Académie. Le développement des sciences et des techniques s'est considérablement accéléré au cours de ces dernières décennies : cette évolution tend à bouleverser la nomenclature traditionnelle du français et, trop souvent, favorise l'expansion de l'anglais qui envahit les écrits et les esprits au détriment de notre langue. Jugeant que la concurrence de l'anglais, même dans la vie courante, représentait une réelle menace pour le français et que les importations anglo-américaines dans notre lexique devenaient trop massives, les autorités gouvernementales ont été amenées, depuis une trentaine d'années, à compléter le dispositif traditionnel de régulation de la langue.



- À partir de 1972, des commissions ministérielles de terminologie et de néologie sont constituées. Elles s'emploient à indiquer, parfois même à créer, les termes français qu'il convient d'employer pour éviter tel ou tel mot étranger, ou encore pour désigner une nouvelle notion ou un nouvel objet encore innommés. Ces termes s'imposent alors à l'administration. On ne dit plus *tie-break* mais *jeu décisif*, *baladeur* remplace *walkman*, *logiciel* se substitue à *software*, etc. En 1975, la loi dite « Bas-Lauriol » rend l'emploi du français obligatoire dans différents domaines, comme l'audiovisuel ou le commerce (publicité, modes d'emploi, factures, etc.), et dans le monde du travail. Au cours des années 1990, un ensemble législatif plus cohérent et plus complet est mis en place. Un nouvel alinéa est ajouté, le 25 juin 1992, à l'article 2 de la Constitution : *La langue de la République est le français.*



- Afin d'éviter l'emploi en trop grand nombre de termes anglo-saxons et, plus largement, de termes étrangers dans ces domaines où apparaissent sans cesse de nouvelles réalités à nommer, les pouvoirs publics ont souhaité se doter d'un dispositif de terminologie et de néologie : celui-ci a été institué par le décret du 3 juillet 1996, conformément à l'esprit de la loi sur la langue française dite « **loi Toubon** » du 4 août 1994. Il vise à enrichir la langue française en maintenant sa vitalité et en lui conservant sa vocation universelle.

- Chaque année, sont ainsi publiés trois à quatre cents termes correspondant à une quinzaine de listes relevant des domaines les plus divers. Tous ont été présentés au moins une fois à la Commission du Dictionnaire de l'Académie française, qui donne son avis non seulement sur le terme proposé mais aussi sur la définition qui l'accompagne. À titre d'exemple, en 2007, six cent cinquante-neuf termes ont été examinés par la Commission générale ; au terme de la procédure, trois cent dix-sept termes, approuvés par l'Académie française, ont été publiés. Parmi eux figurent *pavé tactile* (*touch pad*, informatique), *salle d'époque* (*period room*, muséologie), *antémémoire* (*cache memory*, informatique), *journaliste embarqué* (*embedded reporter*, communication-défense), *compagnie à bas prix* (*low cost airline*, tourisme-transport), *rétro* (*vintage*, culture), *forfait* (*package*, tous domaines), *bouche à oreille* (*buzz marketing*, économie), *biocarburant* (*biofuel*, pétrole), *béton précontraint* (*prestressed concrete*, génie civil), *survaleur* (*goodwill*, finances), *alerte professionnelle* (*whistleblowing*, droit), *ramasseur* (*pick-up*, matériel agricole et forestier), *fantasie* (*fantasy*, littérature-audiovisuel), *montage sauvage* (*fan edit*, audiovisuel), *voiture concept* (*concept car*, automobile), *géocroiseur* (*earth-grazing object*, sciences et techniques spatiales).
- Ainsi, par le biais de publications terminologiques régulières au *Journal officiel*, l'Académie française est en mesure d'orienter l'évolution de l'usage dans des domaines où il est le plus vivant, tels que l'audiovisuel, l'informatique ou l'économie et les finances.

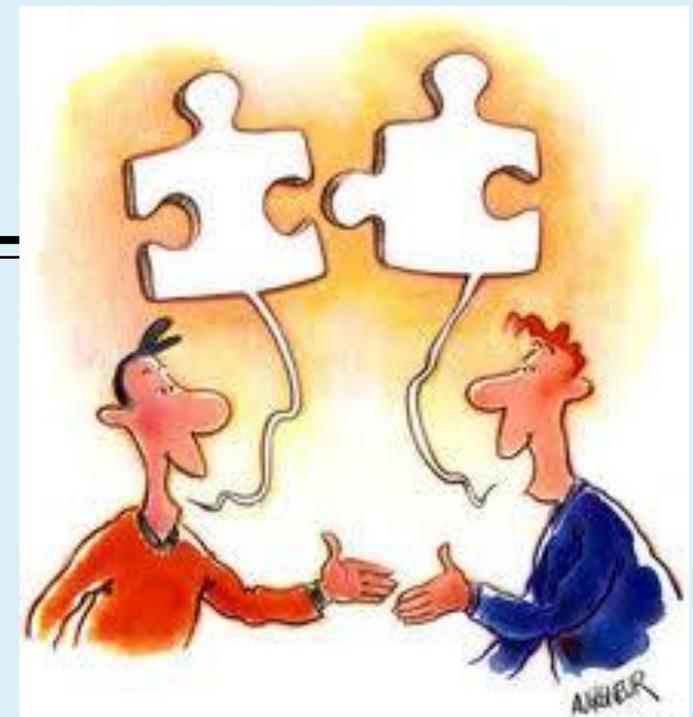
Caractéristiques de la norme

Les règles normatives sont à la fois :

arbitraires: la raison d'être de la norme est d'ordre social : « la norme prescriptive choisit parmi tous les usages de la langue ceux d'entre eux réputés corrects, le 'bon usage'.

Elle le fait au nom d'arguments divers, reposant sur l'étymologie, le sentiment du beau linguistique, la filiation avec d'autres langues (en particulier le latin), la légitimité des locuteurs ou des prescripteurs (essentiellement les 'bons auteurs') ». De ce fait, le respect du « bon usage » fonctionne comme un marqueur de distinction au sens où l'entend le sociologue Pierre Bourdieu : on s'efforce de se tenir à distance du commun des locuteurs en adoptant une façon de parler conforme à celle de la classe sociale qui détient le pouvoir économique, social et culturel. P. Charaudeau, D. Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.

stables : puisque la norme est assumée et transmise par des institutions comme l'Académie française et l'école. Cette stabilité assure l'intercompréhension entre locuteurs. La Révolution française considérait la langue française comme le ciment de l'unité nationale. Au cours du XIX^e siècle, l'école républicaine va d'un côté tout faire pour éliminer les dialectes et les patois, de l'autre accorder une place très importante à l'enseignement de la langue française. La diffusion de la norme est également assurée par de nombreux ouvrages de grammaire, des dictionnaires, des rubriques dans les journaux, des traités de correction grammaticale...



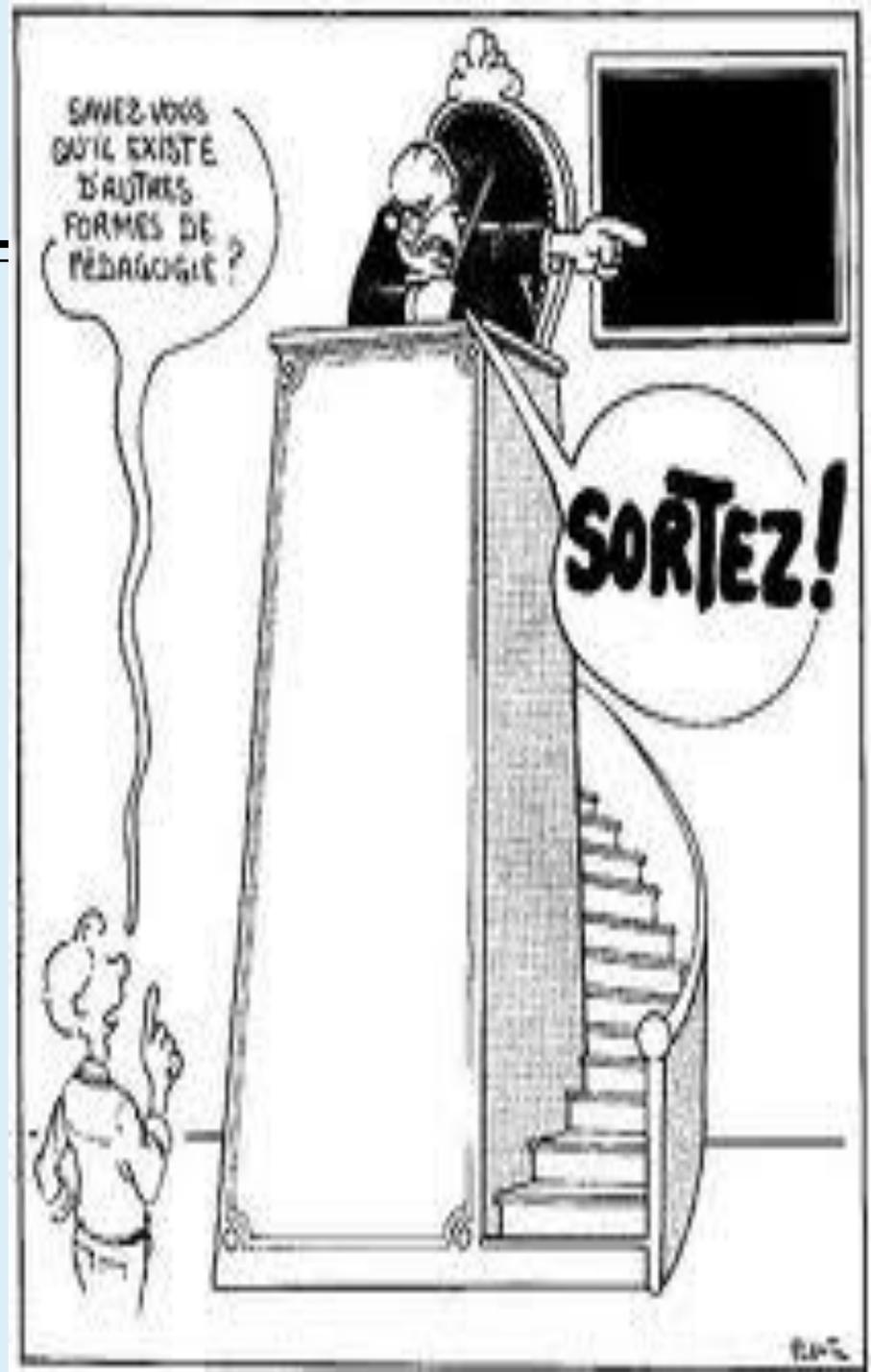
- En sociolinguistique, on ne parle pas de norme mais de « variété légitime » ou de « langue standard ». Cette langue standard se définit par un certain nombre de prescriptions en matière de phonologie, de lexique, de syntaxe et de style. Elle est en général associée au code écrit.

La variation linguistique



- Une même personne, au cours d'une journée, change considérablement d'usage, de variété, de langue, et ceci en raison de ses interlocuteurs, de l'objet de son discours, des conditions immédiates de production/réception. Bien sûr, en fonction de son milieu social, de son histoire personnelle, de son implantation géographique, des effets que l'on veut/peut produire, de la maîtrise des registres de langues acquise, du rapport à la langue et à la société, on recourt à des variétés linguistiques très diverses, qui, même si elles sont globalement appelées « français », peuvent comporter des différences considérables aux yeux du linguiste qui les décrit.

- La **sociolinguistique** se propose de réintégrer l'homme dans la langue : le locuteur, son milieu, celui auquel il s'adresse, la communauté linguistique, même si toutes ces données sont extrêmement complexes.



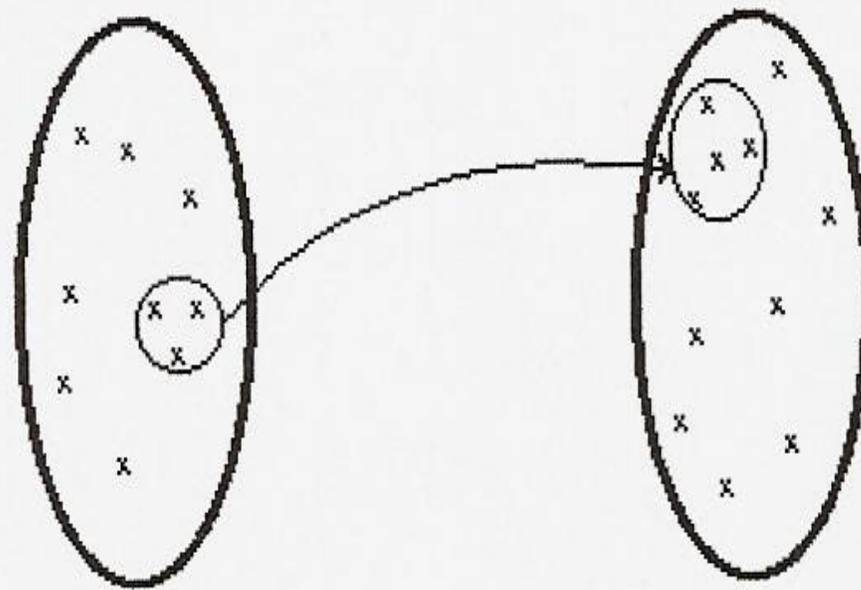


W. Labov

Il a fait apparaître
l'absolue nécessité de
considérer la réalité
des productions
langagières et non plus
des abstractions

il n'hésite pas à dire
que la sociolinguistique
c'est la linguistique,
même s'il est obligé de
constater que certains
linguistes négligent à
tort l'étude du contexte
social.

- devant les données ordinaires de la situation de communication, qui comportent une forte hétérogénéité, et qui sont généralement considérées comme aléatoires, Labov va chercher à établir une systématité. Il s'agit d'associer chaque variante linguistique à une cause extra-linguistique (classe sociale, sexe, âge, habitat, race, attitudes du locuteurs, circonstances de la communication, etc.), ou chaque ensemble de variantes linguistiques (réalisation d'une variable) à une ou des variables sociales, selon un schéma que l'on pourrait représenter ainsi :



Les différentes typologies de « variation »

- la variation diachronique (ou historique) : « La variation diachronique est liée au temps ; elle permet de contraster les traits selon qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents ».
- la variation diatopique (ou géographique) : « La variation diatopique joue sur l'axe géographique ; la différenciation d'une langue suivant les régions relève de cette variation. Pour désigner les usages qui en résultent, on parle de *régiolectes*, de *topolectes* ou de *géolectes* ».



-
- la variation diastratique (ou sociale) : « La variation diastratique explique les différences entre les usages pratiqués par les diverses classes sociales. Il est question en ce cas de *sociolectes* ».
 - la variation diaphasique (ou stylistique) : « On parle de variation diaphasique lorsqu'on observe une différenciation des usages selon les situations de discours ; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des *registres* ou des *styles* différents ».

Françoise Gadet, propose
d'ajouter la variation
« diamésique » qu'elle
définit ainsi :



Une autre distinction relevant également de l'usage intervient entre oral et écrit. Elle est particulièrement forte dans une langue de culture très standardisée comme la française. Ici, c'est la distinction de chenal de transmission de la parole qui constitue le point d'ancrage de la différence : aucun locuteur ne parle comme il écrit, aucun n'écrit comme il parle. La distinction n'est pas purement matérielle, elle touche aussi la conception même des discours. Il faudra donc distinguer entre ce qui est un effet général de l'oralité, et ce qui relève de la variation.

La variation selon l'usage



La variation selon l'usage ou diaphasique prévoit qu'une même personne, quelle que soit son origine sociale, parle différemment selon la situation de communication (contexte de communication, âge du locuteur, support écrit ou oral...).

Elle détermine alors la pluralité de registres, dont on tient compte :

- registre soutenu (ou encore soigné, recherché, élaboré, châtié, cultivé, tenu...) ;
- registre standard (ou non marqué ou encore courant, commun, usuel) ;
- registre familial (ou encore relâché, spontané, ordinaire) ;
- registre vulgaire.



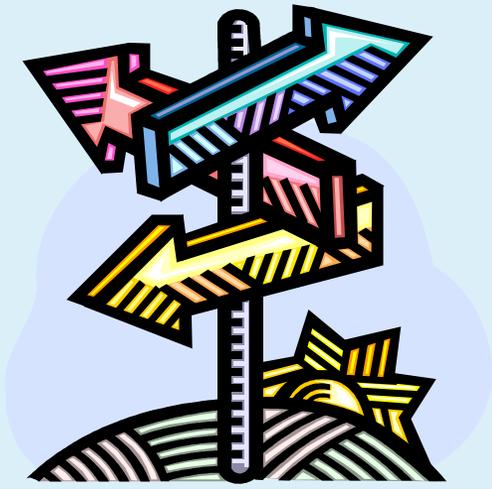
La variation (selon l'usage ou selon les usagers) se manifeste à tous les niveaux de la langue :



1. Phonique
2. Morphologique



3. Syntaxique
4. Lexicale



Quelques manifestations de variation lexicale



Le jargon

Les dictionnaires donnent plusieurs définitions du mot jargon, comme l'on peut remarquer de la liste suivante :

- Langage déformé, fait d'éléments disparates ;
- Langage particulier à un groupe et caractérisé par sa complication, l'affectation de certains mots, de certaines tournures (sens péjoratif);
- Façon de s'exprimer propre à une profession, une activité, difficilement compréhensible pour le profane. On parle par exemple du jargon des linguistes ou des médecins. Le but ici est de se faire comprendre de ses collègues d'une même spécialité sans qu'il soit forcément question de dissimulation ou de secret.
- Argot ancien.

L'argot



- Les dictionnaires font remonter le mot argot à 1628 avec un premier sens de « corporation, confrérie de voleurs ». Certains linguistes estiment que le mot est attesté de façon plus ancienne (13^e siècle). D'autres le font remonter au procès des Coquillards en 1455 (il s'agit d'une bande de voleurs qui est arrêtée puis jugée à Dijon, dont certains membres livrent leur jargon).
- Quoi qu'il en soit, l'argot apparaît comme :
- une forme de jargon de classe marginale (les malfaiteurs, la pègre), dont l'utilisation au départ visait les non-initiés (langage cryptique).
- un langage particulier à une profession, un groupe de personnes, un milieu fermé.
- Les argots ont une fonction cryptique, ludique et identitaire. Ce sont des marqueurs de cohésion de groupe, groupe d'âge, groupe social ou professionnel (d'après W. Labov, *Sociolinguistique*, 1976).

L'argot des jeunes ou langue des cités

- L'existence d'un parler spécifique aux jeunes défavorisés s'est imposée dans les années 1980, époque à laquelle les termes de « français des banlieues, des cités, des quartiers » sont apparus dans la presse.

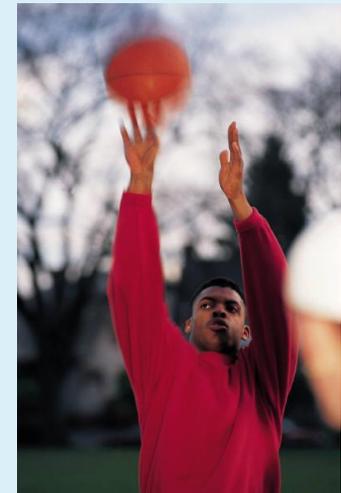


Recherche d'une identité

- Lorsqu'un groupe est socialement exclu, qu'il se trouve marginalisé ou rejeté, il a parfois une sorte de sursaut d'orgueil et marque lui-même les frontières le séparant des autres en glorifiant sa spécificité, comme s'il se mettait volontairement à part.
- On peut parler d'un procès qui va de l'exclusion sociale à l'autoexclusion et à la recherche d'une identité à mi-chemin entre culture d'origine et culture française.

Cette recherche ou expression d'une identité culturelle se manifeste à travers :

- a) la musique (rap) ;
- b) des productions graphiques, tags et graffitis ;
- c) une façon de danser ;
- d) certains sports (basket, boxe...) ;
- e) des choix vestimentaires ;



Pourquoi une langue des cités ?

- La fracture sociale amène bien évidemment à une fracture linguistique, là où on observe des phénomènes de cohabitation de :
 - A. ressortissants de nationalité étrangère ;
 - B. Français d'origine étrangère, issue de l'immigration ;
 - C. Français de souche.



- Ces groupes communiquent grâce à un parler interethnique : base française + mots provenant d'autres langues. Par exemple : *Mots d'origine arabe ou berbère*
- **toubab**: français de souche (*tebib* : savant / *tbib* : sorcier).
- **bled** : pays natal (*bilâd*: terrain, ville, pays) ; *bledos*, *bled*: ignorant, arabe.

Mots d'origine tsigane

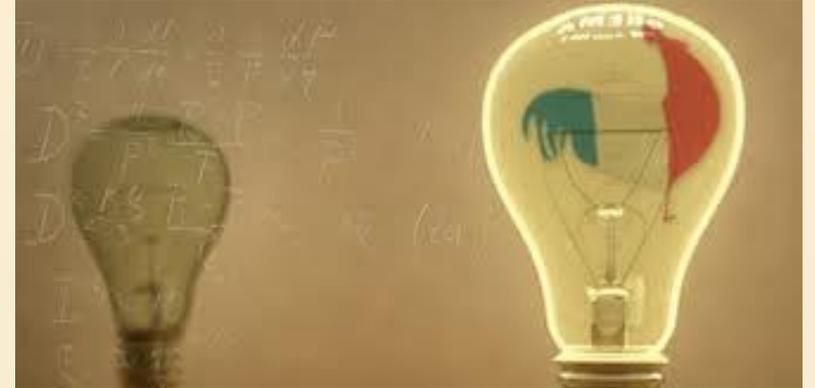
- **gadjo** : un homme (en langue romani: homme marié non tsigane).
- **chourav** : voler, dérober.

Mots d'origine africaine

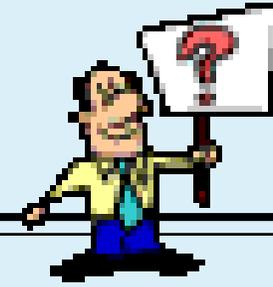
- **gorette**: gor = homme en langue wolof.
- **go** : fille en argot bambara (déformation de girl).

Mots empruntés à l'argot anglo-américain et francisés (musique, drogue)

- **flipper** (sa mère, sa race) = avoir peur (avoir très peur).
- **looker** = regarder.
- **sniffer** = inhaler une drogue.
- **smoker** = fumer.



Fonctions



- **Fonction identitaire** : Les argots sont le signe qu'une langue est bien vivante. A l'échelle mondiale, toute langue génère continuellement et aura toujours des argots, des langues de l'évitement. Ex: en URSS, pendant le régime communiste, chaque goulag, avait son argot. La langue devenait un magnifique moyen d'évasion. Si on revient à la France, François Villon (1431-1463) a rédigé ses ballades dans la langue des malfrats, le parler de la Coquille, un argot d'une confrérie de malandrins (les Coquillards), qui livrèrent sous la torture une partie de leur vocabulaire.
- **Fonction cryptique** : elle s'exerce dans le cadre de l'école et plus largement dans les rapports avec les adultes (parents, commerçants, professeurs, éducateurs, policiers...) :
- « Avec les profs, on parle à la soutenue, mais quand un keum (mec) de la téci (cité) se fait serrer par les kisdés (policiers, en général en civil 'qui se déguisent'), il parle ascom (comme ça), parce que les flics ne captent que 2 ou 3 mots ». J.-P. Goudailler, *Comment tu tchatches ?*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1997. Voir aussi sur internet le compte rendu d'une conférence de Jean-Pierre Goudailler : *La langue des jeunes des cités*.



- **Fonction ludique** : la langue possédée appropriée devient un jouet.
- **Fonction initiatique** : elle est importante dans le contexte de la sociabilité des groupes de pairs. Le langage, ici comme partout ailleurs, confère un pouvoir à ceux qui le maîtrisent, pouvoir des 'grands' sur les 'petits', pouvoir des plus durs, des plus voyous sur les plus timorés. Même ceux qui ne font pas partie de cette sous-culture (ou contre-culture) utilisent parfois les mots des cités.
- **Fonction poétique**: le caractère de beauté est souvent cité par les jeunes comme déterminant pour le choix des mots nouveaux. Le style de ces jeunes est à la fois un jeu sur les mots et un jeu avec les mots.

Les procédés de création lexicale

- Les caractéristiques du français des jeunes ne sont pas seulement lexicales, elles sont aussi phonétiques, mélodiques et syntaxiques. Ce sont cependant les mots utilisés qui frappent le plus.
- Pour former ces mots, les jeunes utilisent l'ensemble des procédés de création lexicale disponibles en français.
- Il s'agit :
 - A. de procédés sémantiques : emprunts à diverses langues ou parlers, utilisation de mots du vieil argot français, métaphore et métonymie.
 - B. de procédés formels : déformation de type verlan, troncation, troncation avec re-suffixation, redoublement hypocoristique (ex.: ziczic pour musique). L'une des caractéristiques de cette néologie est le recours au verlan.

Le verlan



- Le **verlan** est un argot conventionnel qui consiste à inverser les syllabes de certains mots : le terme est lui-même le ‘verlan’ de à l’envers (vers-l’en). Attesté depuis le 19^e siècle, il est redevenu à la mode dans les années 70. De nos jours, il n’est plus trop à la mode et les rappeurs mêmes – qui avaient toujours beaucoup puisé de cette ‘langue’ – l’utilisent de moins en moins.
- La verlanisation suit les principes suivants :
 1. Les syllabes de départ doivent être ouvertes, c’est-à-dire du type CV (consonne, voyelle) : **fou**= ouf, **toi**= ouate, **cul**= luc ou uk, **racaille**= caillera, **cité** = ticé, **français**= céfran.
 2. Si une syllabe est fermée (CVC) il faut la ramener à une syllabe ouverte en ajoutant un ø (= e muet) après la dernière consonne (CVCV) : **black** → [blacø] → keubla ; **punk** → [poncø] → keupon.



- Souvent, les mots verlanisés sont tronqués et parfois reverlanisés. Ex:
 - A. **Femme** [fam] = [famø] → verlanisé = [møfa] → tronqué = [moef] que l'on écrit *meuf* → reverlanisé = *feum*.
 - B. **Fête** = [fɛt] → [fɛtø] → verlanisé = [tøfɛ] → tronqué = [tœf] d'où *faire la teuf*.
 - C. **Arabe** = [arab] → [børa] = [bœr] = *beur* et parfois reverlanisé = *reubeu*.
- **N.B. Beur** = jeune Maghrébin né en France de parents immigrés. Au féminin **Beure** ou **Beurette**.